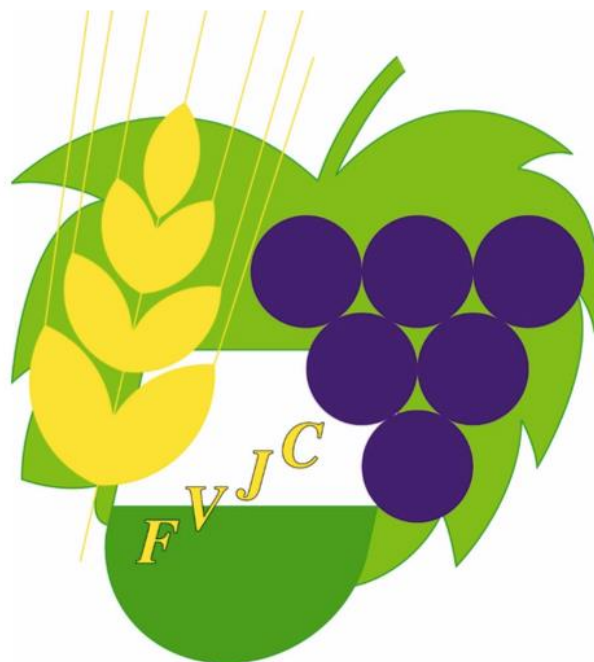


Cahier des charges de la Commission Technique

Comité central

11.07.2018



Fédération Vaudoise des
Jeunesses Campagnardes



Tables des matières

Organigramme.....	4
Rôle du Président.....	5
L'assemblée des Présidents	5
Rôle du vice-Président	5
Rôle du secrétaire.....	5
Validation des bâtiments	6
Développement durable.....	7
Protection des sols.....	8
Sécurité de la manifestation	9
Membre(s) délégué(s) de la manifestation.....	10





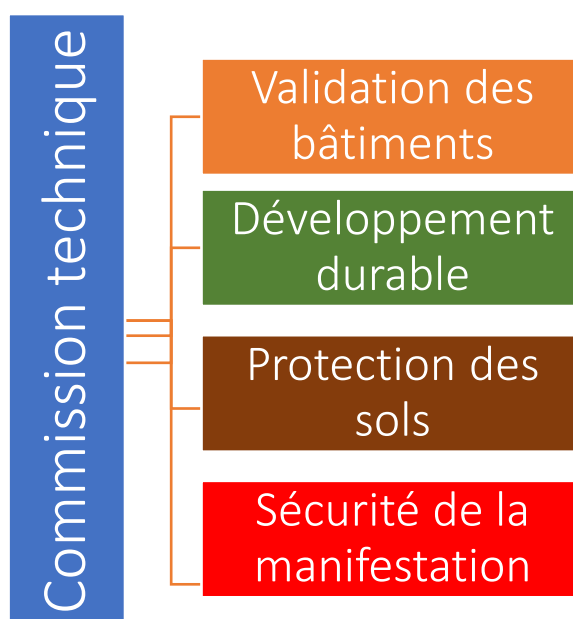
Buts, fonctionnement et composition de la Commission

Ce cahier des charges concerne la partie technique globale d'une manifestation FVJC, pour les parties administrative et officielle, veuillez-vous référer aux directives du Comité central sur l'organisation des manifestations fédérées.

La Commission technique :

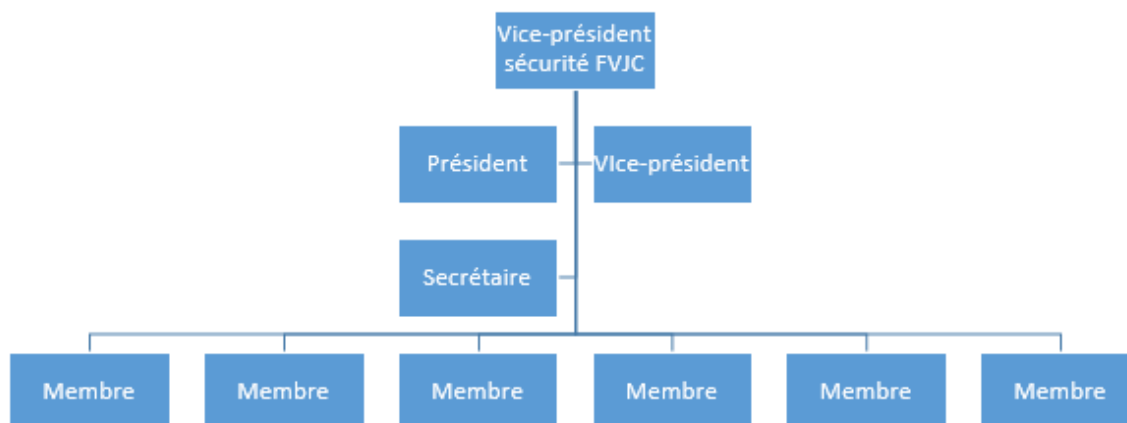
- conseille, aide et soutien les organisateurs dans tous les aspects liés à la technique lors des préparations de leurs manifestations, à commencer par les sols, en passant par les charpentes des bâtiments, l'optimisation dans son ensemble des dépenses énergétiques ainsi que de l'utilisation des eaux, des méthodes de tri des déchets et également tout ce qui est en rapport avec la sécurité de la fête.
- est composée de personnes expérimentées des secteurs concernés.
- S'appuie sur l'expérience personnelle de ses membres et s'entoure de professionnels dans les différents domaines.
- en second plan, a pour but de monitorer les manifestations, de récolter les informations et enseignements tirés, de les archiver et étudier pour en faire un bilan dans un but d'amélioration.

La Commission est structurée comme suit :

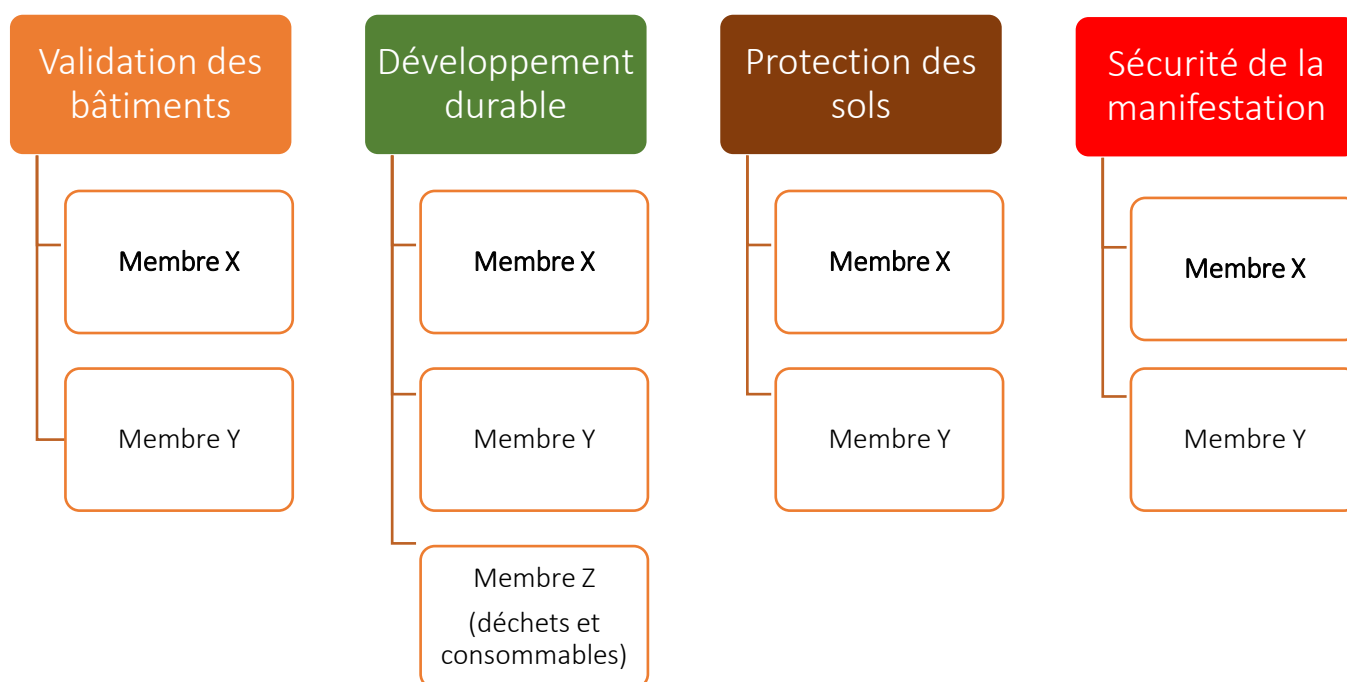




Organigramme



Chaque branche a un responsable (**en gras**) ainsi qu'un ou des membres :



Tous les membres de la Commission sont soit :

- Membres actifs de la FVJC
- Membres individuels de la FVJC



Rôle du Président

Le Président dirige sa Commission, s'assure de sa bonne marche et la représente lors des assemblées de Comité central. Lors de ces dernières, il y présente et soumet à validation les travaux de sa commission. Le Président se rend à tous les CC organisés durant l'année. S'il ne peut être présent, un membre de la Commission sera chargé de le représenter. Le Président lui fera alors un petit résumé des points à aborder.

Après le CC, le président fait une communication aux membres de la Commission.

Au CC de mars, l'organigramme est transmis au responsable de la brochure.

Il connaît les Statuts et règlements de la FVJC. Il s'occupe de convoquer ses membres aux assemblées de la Commission. D'une manière générale, le cahier des charges des différents membres de la Commission est appelé à évoluer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

L'assemblée des Présidents

Une semaine avant l'assemblée des présidents des commissions FVJC, le Président de la Commission doit fournir les éléments suivants :

- Budget pour l'année suivante (prévision du matériel nécessaire aux travaux de la Commission et intransmissible aux sociétés organisatrices),
- Les débours pour l'année écoulée.

Le président fait un rapport pour l'année écoulée, et le cas échéant, prend note des différentes remarques des autres présidents.

Rôle du vice-Président

Le vice-Président s'occupe des dimensions suivantes :

- Suppléance du Président de commission aux différentes séances internes FVJC et externes,
- Suivi des projets et sous-commissions qui lui sont rattachés.

Rôle du secrétaire

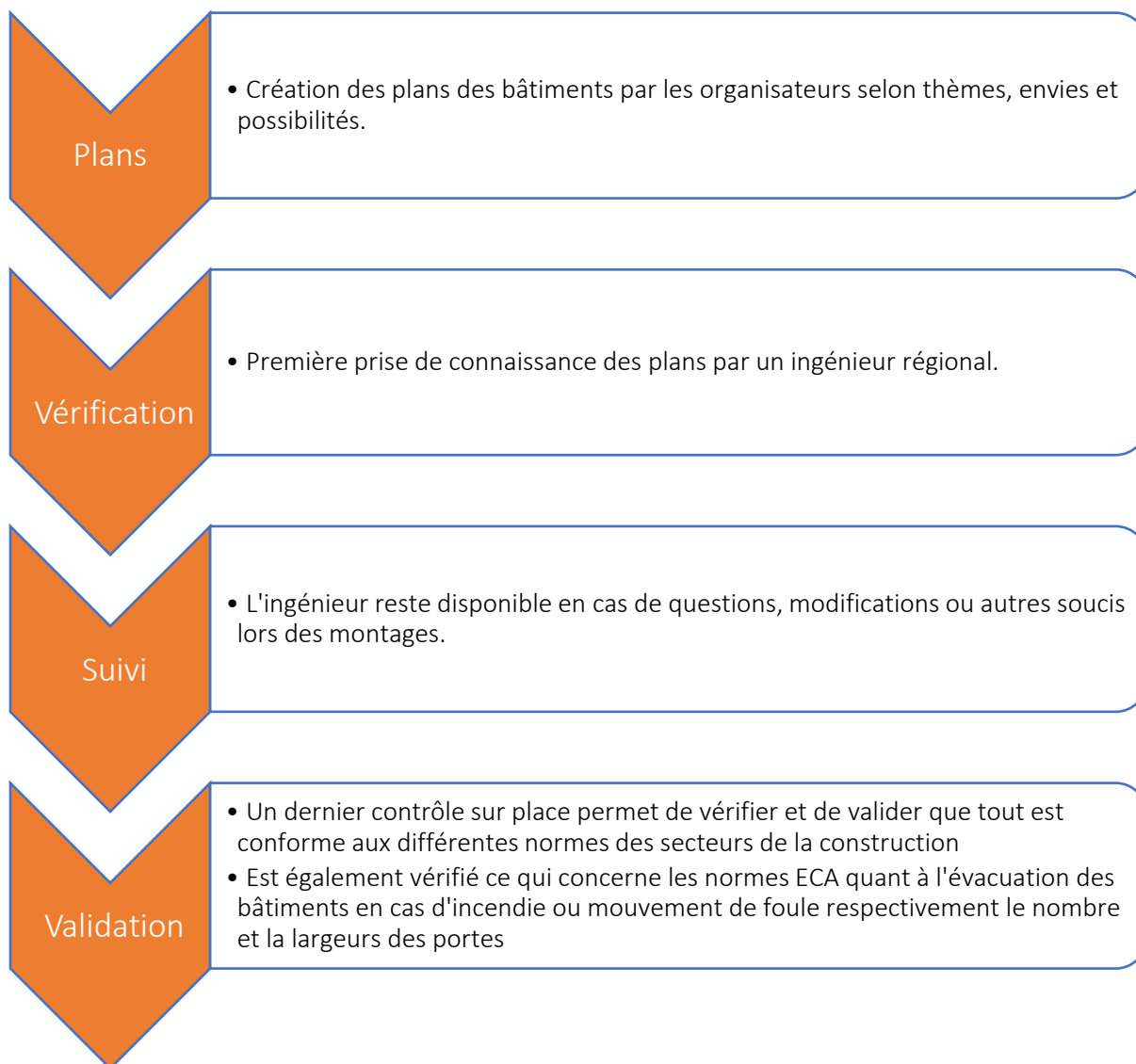
- Prendre les PV des séances,
- Composer l'agenda de l'année et informer le Bureau central des séances prévues.

En outre, la Commission bénéficie de montants forfaitaires décidés en séance de Comité central.



Procédés des secteurs

Validation des bâtiments



Dans tous les cas l'autorisation finale n'est délivrée que par la commune. Cette dernière ne peut être que plus confiante du moment qu'un professionnel de la région aura donné son feu vert.



Développement durable

Dès les fêtes régionales attribuées, la Commission prend contact afin de discuter et de proposer aux organisateurs les aspects suivants.

Des membres de la Commission technique participent également aux visites d'automne, de printemps ainsi qu'aux séances nécessaires afin d'évaluer l'état des travaux relatifs à ces domaines. Les personnes concernées de l'organisation seront également présentes.

Des délais devront être donnés pour assurer la bonne mise en place des installations.

Elle met en relation les cas échéants des partenaires pouvant être utiles dans les différents domaines.

Energie	Eau	Déchêts et composants réutilisables
• Mise en place du concept énergétique couvrant l'ensemble de la manifestation • Proposition d'alternatives	• Mise en place du concept de gestion des eaux et eaux usées couvrant l'ensemble de la manifestation • Propositions d'alternatives	• Gestion et contrôle de la mise en place du tri des déchets Conseille l'organisateur en matière de composants réutilisables (services en plastique, gobelets, etc...) Proposition d'alternatives



Protection des sols

La Commission technique conseille et suit les organisateurs lors des phases suivantes :

Analyse des plans des futurs surfaces utilisées

- La Commission soutient les Comités de Giron FVJC dans leur travail d'aide aux sociétés candidates au niveau de la protection des sols
- Eviter les zones sources
- Repérer les zones sensibles
- Le cas échéant plus grande surveillance
- Aide et conseil à l'élaboration des contrats avec les exploitants de terrains

Montage de la manifestation

- Eviter les sols détrempés > tassement
- Prise de mesures en cas de travaux obligatoires
- Suspension des travaux et plan B en cas de pluie
- Montage avec des machines plus respectueuses des sols (grue)
- Eviter les trajets inutiles

Gestion du parking

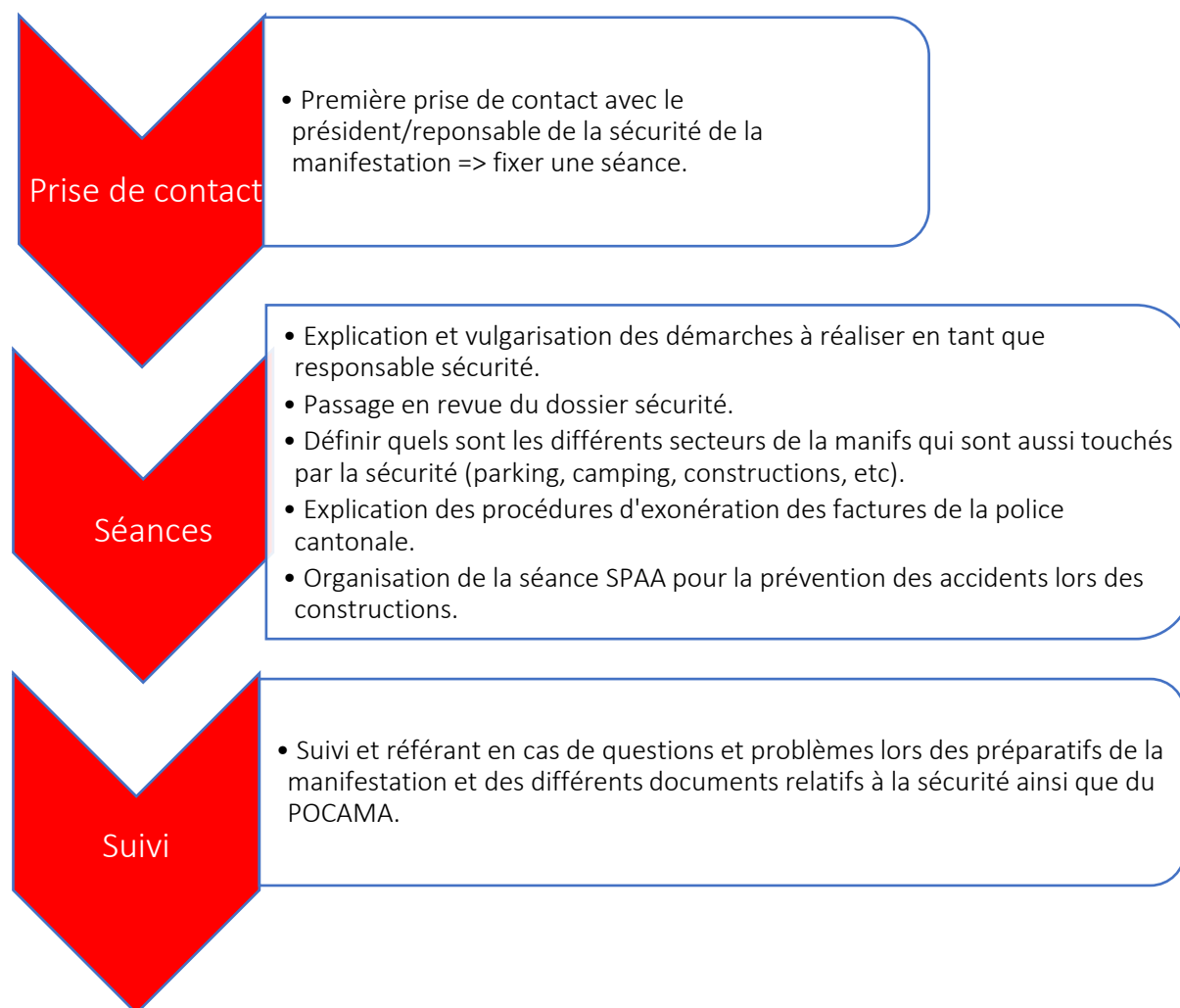
- Déterminer de la bonne manière à quel stade d'humidité utiliser le plan pluie
- Aide aux décisions

Démontage

- Eviter les sols détrempés -> tassement
- Ramassage optimal des copeaux
- Eviter la visserie dans le champ
- Ne pas mélanger les différentes terres
- Travail de remise en état des sols



Sécurité de la manifestation





Divers

Membre(s) délégué(s) de la manifestation

Afin d'assurer un suivi durant la manifestation, il sera demandé aux organisateurs de déléguer un ou des membre(s) responsable(s) des différents relevés (électricité, eau, remplissage des déchets, responsable sécurité) qui pourront être consultés avant, pendant et après la manifestation.

Ce cahier a été accepté par le Comité central FVJC en date du 11 juillet 2018 et peut être en tout temps modifié.